Nations Unies E/ESCAP/73/28

Conseil économique et social

Distr. générale
8 mars 2017

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-treizième session
Bangkok, 15-19 mai 2017
Point 3 i) de l'ordre du jour provisoire*
Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: activités sous-régionales pour le développement

Perspectives sous-régionales en matière de développement durable de l'Asie et du Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document décrit les principales questions et les domaines prioritaires concernant le développement durable de l'Asie et du Pacifique, en particulier s'agissant de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il comprend également un examen des possibilités d'approfondissement de l'intégration et de la coopération économiques régionales, stratégie centrale pour réaliser de manière efficace les objectifs de développement durable. Il expose en outre les mesures prises et les activités prévues par les bureaux sous-régionaux du secrétariat pour aider les pays membres par des travaux d'analyse des politiques, le dialogue et le renforcement des capacités, conformément aux divers sous-programmes de la Commission.

La Commission souhaitera peut-être examiner le présent document et donner au secrétariat de nouvelles orientations.

I. Bureau sous-régional pour le Pacifique

A. Introduction

1. Les petits États insulaires en développement du Pacifique[1] sont depuis longtemps reconnus par la communauté internationale comme un cas particulier en ce qui concerne le développement durable en raison de leurs petites économies et sociétés isolées et vulnérables. La sous-région du Pacifique est aussi la moins intégrée de la région; s'il est nécessaire de

* E/ESCAP/73/L.1.

[1] Membres de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP): Fidji; Îles Marshall; Îles Salomon; Kiribati; Micronésie (États fédérés de); Nauru; Palaos; Papouasie-Nouvelle-Guinée; Samoa; Tonga; Tuvalu; et Vanuatu. Membres associés: Guam; Îles Cook; Îles Mariannes du Nord; Nouvelle-Calédonie; Nioué; Polynésie française; et Samoa américaines.

Merci de recycler

multiplier les interactions et de resserrer les liens, les vulnérabilités et la diversité de ces pays laissent penser qu'une approche nuancée et volontariste en matière de coopération et d'intégration économiques régionales est requise. À cet égard, la décision prise en 2015 par les dirigeants du Pacifique d'intégrer la réalisation des objectifs de développement durable dans les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et dans le Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique offre le mécanisme nécessaire pour intégrer les programmes mondiaux, régionaux et sous-régionaux sans nuire aux intérêts des petits États insulaires en développement du Pacifique et de la sous-région. Dans cette décision, la priorité a également été accordée aux tâches restant à accomplir au titre des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Atteindre les objectifs de développement durable dans le Pacifique

2. Les changements climatiques, et la question connexe de la réduction des risques de catastrophe, restent la priorité absolue pour le Pacifique, étant donné qu'il s'agit d'une menace existentielle qui occasionnera des pertes et des dommages irrémédiables aux sociétés, aux moyens d'existence et aux milieux naturels de la sous-région. Les États insulaires du Pacifique sont les plus exposés aux catastrophes naturelles[2]. Autre mesure de la vulnérabilité, les pertes et dommages, dans le Pacifique, ont atteint en moyenne 2,3 % du produit intérieur brut (PIB) entre 1980 et 2014, taux plus élevé qu'ailleurs[3]. Tout dernièrement, le cyclone Pam, qui s'est abattu sur le Vanuatu en mars 2015, et le cyclone Winston, qui a frappé les Fidji en février 2016, ont coûté à chacun de ces pays près de 500 millions de dollars. Au Vanuatu, cette somme représente environ 61 % du PIB, tandis qu'aux Fidji, elle équivaut à 7,5 % du PIB[4].

3. La deuxième grande priorité de la sous-région du Pacifique concerne les océans et les pêches. Il est essentiel de veiller à la santé des écosystèmes océaniques pour préserver la planète, ainsi que la sécurité alimentaire, les moyens d'existence et le développement économique de la région. Il faut renforcer l'appui accordé à la gestion durable des pêches, en particulier dans les petits États insulaires en développement du Pacifique, qui consomment trois à quatre fois plus de poisson que la moyenne mondiale. De plus, dans la moitié des États de la région, les pêches assurent plus de 50 % de la totalité des exportations et, même dans les pays où ce volume est moindre, elles représentent une grande part des exportations[5]. Les revenus tirés des pêcheries restent très faibles en proportion, ne représentant qu'un faible pourcentage de la valeur des captures débarquées, en partie du fait de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Plusieurs espèces de valeur, en particulier le thon obèse et le concombre de mer, sont surexploitées et risquent de disparaître. L'acidification et le réchauffement des océans, les débris marins et les risques écologiques inhérents à l'exploitation des fonds marins constituent d'autres domaines essentiels devant être abordés.

---

[2] Institut pour l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies et Alliance Development Works, *World Risk Report 2014* (Bonn, 2014).

[3] Ezequiel Cabezon et al., « Enhancing macroeconomic resilience to natural disasters and climate change in the small States of the Pacific », document de travail du FMI, n° WP/15/125 (Washington, D.C., Fonds monétaire international, 2015). Disponible à l'adresse: www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2015/wp15125.pdf.

[4] Selon les estimations de coût des gouvernements et les données de la CESAP relatives au PIB.

[5] CESAP, *Pacific Perspectives 2014: Pacific Perspectives on Fisheries and Sustainable Development* (Suva, 2014).

4. La troisième grande priorité a trait aux vulnérabilités socioéconomiques et culturelles qui, si elles étaient surmontées, pourraient entraîner des dividendes considérables sur le plan du développement durable de la sous-région. Si la plupart des pays de la sous-région sont parvenus à assurer l'égalité garçons-filles dans les établissements scolaires des cycles primaire et secondaire, le pourcentage de femmes parlementaires reste l'un des plus bas du monde, et les taux de violences à l'égard des femmes sont extrêmement élevés. Les dirigeants du Pacifique sont par ailleurs conscients des obstacles importants auxquels se heurtent les personnes handicapées et les vulnérabilités auxquelles elles sont exposées, et ont insisté sur la nécessité de tenir compte des personnes handicapées dans tous leurs programmes de développement à l'avenir. En dernier ressort, ces obstacles entraînent une augmentation des niveaux de pauvreté, privent les économies nationales d'un apport considérable de créativité et de compétences et appauvrissent les communautés sur d'autres plans que le seul plan matériel. Par ailleurs, il a été reconnu que les maladies non transmissibles constituent une crise sur les plans humain, social et économique, provoquant près de 75 % de la totalité des décès de la population adulte de la sous-région du Pacifique. Les immenses coûts économiques de ces maladies pèsent sur les économies du Pacifique et absorbent des volumes considérables des budgets de santé nationaux, équivalant parfois à plus de 50 %[6]. Une caractéristique clef de la sous-région du Pacifique est la mesure dans laquelle la coopération régionale est utilisée pour s'attaquer à bon nombre de ses vulnérabilités sociales.

C. Coopération et intégration économiques régionales

5. Si les pays insulaires du Pacifique augmentaient leur part actuelle du commerce mondial de 0,05 à 0,5 %, la région pourrait encaisser 50 milliards de dollars de plus[7]. En dépit de sa part minime dans le commerce international, le Pacifique reste très exposé à la volatilité de l'économie mondiale et à ses effets négatifs sur les flux de l'investissement direct étranger, l'aide extérieure, les recettes du tourisme et les exportations ainsi que sur les fonds envoyés de l'étranger par les travailleurs. Il est essentiel d'abaisser les coûts des échanges, en particulier de remédier à l'insuffisance des infrastructures et services de transport et de logistique et à la lourdeur des procédures réglementaires et des exigences en matière de documents, pour accroître le commerce entre les États insulaires du Pacifique et le reste du monde. Ces coûts ont diminué depuis 2006, mais ils demeurent plus élevés qu'ailleurs. Les petits États insulaires en développement du Pacifique ont engagé des négociations commerciales au cours des 15 dernières années, avec un succès limité non seulement faute de complémentarité au sein de la sous-région mais aussi du fait des coûts de transport élevés à l'échelle régionale. La priorité absolue des petits États insulaires en développement du Pacifique, et le principal écueil, est de conclure avec les pays plus développés des accords commerciaux allant au-delà du commerce de marchandises pour inclure les services, l'accès au marché de l'emploi et des modalités à moyen terme aux fins de la coopération pour le développement.

6. Alors que la plupart des pays insulaires du Pacifique demeurent fortement tributaires de l'aide publique au développement (APD), l'accent est mis sur la mobilisation des ressources intérieures, la fiscalité, le commerce,

[6] Organisation mondiale de la Santé, Maladies non transmissibles, janvier 2015. Disponible à l'adresse: www.who.int/mediacentre/factsheets/fs355/fr/.

[7] Business Advantage PNG, « PACER-Plus could boost Pacific nations' income by more than US$50 billion a year, says trade adviser », 17 juin 2015. Disponible à l'adresse: www.businessadvantagepng.com/pacer-plus-could-boost-pacific-nations-incomes-by-more-than-us50-billion-a-year-says-trade-adviser/.

l'investissement direct étranger et le recours au financement public pour tirer parti des fonds privés au service du développement. La diminution de l'APD pourrait créer des difficultés dans de nombreux pays insulaires du Pacifique qui disposent de sources de revenus intérieures limitées, sont confrontés à des problèmes d'endettement systémiques et dont les infrastructures sont très insuffisantes[8] et d'un entretien coûteux[9], alors qu'ils ont des besoins liés au redressement après une catastrophe naturelle. En 2013, 2,68 % seulement de la population du Pacifique disposait d'une connexion à l'Internet à large bande, contre 8 % dans les Caraïbes et 27 % dans les pays à revenu élevé. Selon les estimations, 40 % de la population, le plus souvent dans les zones rurales, ne sont pas encore connectés. En outre, en dépit de l'importance centrale de la sécurité énergétique, environ 70 % des ménages sont privés de services électriques modernes. Le Pacifique est par ailleurs fortement tributaire des importations de combustibles à base de pétrole (95 % de ces combustibles sont importés, contre une moyenne mondiale de 34 %)[10], en particulier pour les transports mais aussi pour approvisionner en électricité les ménages et les entreprises. Il est à noter que les produits pétroliers représentent la plus grosse dépense d'importation et que lorsque les cours du pétrole sont élevés, ces dépenses dépassent ou avoisinent la valeur totale des exportations[11]. Les transports, notamment par voie maritime ou aérienne, constituent la troisième priorité du Pacifique s'agissant des infrastructures, étant donné les déséconomies de distance et d'échelle auxquelles la région est confrontée.

D. Appui aux programmes de la Commission dans le Pacifique

7. Le Bureau sous-régional pour le Pacifique appuie l'action des membres et membres associés de la CESAP visant à renforcer leurs capacités et institutions nationales, à accroître la participation et la représentation du Pacifique dans les processus régionaux et mondiaux et à assurer le suivi des Orientations de Samoa et des objectifs de développement durable et à en rendre compte.

1. Environnement et développement

8. L'action de la Commission dans le Pacifique est axée actuellement sur le développement durable et la lutte contre les changements climatiques, ce qui passe notamment par une feuille de route pour le Pacifique sur les objectifs de développement durable devant être approuvée par les dirigeants du Pacifique en septembre 2017, dans laquelle les priorités régionales sont recensées et des consultations régionales prévues; par des activités préalables

---

[8] La CESAP a utilisé une mesure composite qui a placé la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon, le Vanuatu, Samoa, les Tonga et les Fidji dans la moitié inférieure de l'indice de développement des infrastructures (soit moins de 0,15) pour les pays de l'Asie et du Pacifique en 2007.

[9] L'entretien des infrastructures existantes de la région exige environ 6 % du PIB, ce qui représente près de 1,2 milliard de dollars par an, mais ce chiffre est bien supérieur aux dépenses effectives. Pacific Infrastructure Advisory Centre, *Infrastructure Maintenance in the Pacific: Challenging the Build-Neglect-Rebuild Paradigm* (Sydney, 2013).

[10] Peter Johnston, « Pacific perspectives on the challenges to energy security and the sustainable use of energy », document établi pour la CESAP à l'occasion du Forum Asie-Pacifique de l'énergie, Vladivostok (Fédération de Russie), mai 2013.

[11] Pacific Disaster Net, « Report on the summary of outcomes and proceedings from the Niue Pacific Climate Change Roundtable Meeting, 14 to 17 March 2011 », 27 avril 2011. Disponible à l'adresse: www.pacificdisaster.net/pdnadmin/data/original/PCCR_NIU_2011_Report_summary.pdf.

à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable numéro 14: conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, qui se tiendra à New York en juin 2017, notamment l'organisation d'une réunion pour le Pacifique (Fidji, 15-17 mars 2017) et le recensement des besoins en matière de renforcement des capacités; par l'exécution du Projet d'étude de l'impact des changements climatiques sur les migrations dans le Pacifique financé par l'Union européenne pour Kiribati, les Tuvalu et Nauru, au titre duquel des conseils et des financements sont dispensés en vue de concertations et de stratégies régionales et nationales sur des questions complexes liées à la planification locale, y compris la planification de l'utilisation des terres, les politiques migratoires et la législation internationale traitant des droits des personnes déplacées; et par l'appui à l'organisation d'ateliers et la réalisation d'études de définition des problèmes sur l'accès au financement de l'action climatique et aux mécanismes de financement novateurs (Fidji, août 2016).

2. Développement social

9. La CESAP a contribué à la conduite d'examens des politiques nationales et d'analyses et d'études de la législation, ainsi qu'à la rédaction de lois en vue d'assurer la conformité avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées; elle a aussi aidé trois pays dans leurs procédures de ratification et a travaillé en étroite coopération avec ses partenaires dans le Pacifique pour parachever le nouveau Cadre d'action du Pacifique pour les droits des personnes handicapées (2016-2025). La plupart des pays du Pacifique disposent aujourd'hui d'une politique nationale en matière de handicap et un nombre croissant de pays sollicitent une aide en vue d'élaborer une législation indépendante dans ce domaine et d'harmoniser les lois existantes avec la Convention, suivant l'exemple donné par les Îles Marshall, qui ont passé la loi relative aux droits des personnes handicapées et la loi relative au Comité des droits de l'homme en 2015, avec l'assistance technique de la CESAP et du secrétariat du Forum des îles du Pacifique. La plupart des pays du Pacifique ont désormais ratifié la Convention, et les trois restants – les Fidji, les Îles Salomon et les Tonga – devraient faire de même en 2017. En outre, la CESAP a contribué à rendre compte des droits de l'homme dans le Pacifique, en particulier par le biais de l'Examen périodique universel et des processus de soumission de rapports aux organes conventionnels. Elle s'est aussi attachée aux questions d'inégalités sociales et à la promotion de la protection sociale, par le biais d'ateliers nationaux aux Fidji et à Kiribati en 2016, ainsi qu'à l'amélioration de la visibilité du Pacifique dans les publications de la Commission.

3. Statistique

10. La CESAP met en œuvre actuellement un projet visant à aider à la création de capacités nationales pour la production d'indicateurs relatifs à l'environnement dans le cadre du Système de comptabilité environnementale et économique. Ce projet a été mené ou devrait l'être aux Fidji, dans les États fédérés de Micronésie, aux Palaos, au Samoa et au Vanuatu, et une formation régionale a été organisée à l'intention des pays du Pacifique en septembre 2016. Parmi les autres ateliers de formation et ateliers régionaux auxquels la CESAP a apporté son concours figurent des ateliers sur les données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (Nouvelle-Calédonie, mars 2017) ainsi que sur l'analyse des données et la rédaction de rapports aux fins de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (septembre 2016).

11. Parmi les autres activités figurent notamment les suivantes:

a) **Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement**: ateliers de formation régionaux destinés aux fonctionnaires des ministères des finances et de la planification, visant à faciliter l'intégration des questions liées au développement durable dans les politiques budgétaires; étude sur le financement des infrastructures nationales et atelier national au Samoa; et présentation des perspectives pour le Pacifique dans les publications *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific* (Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique) et *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report* (Rapport sur le développement des pays ayant des besoins particuliers en Asie et dans le Pacifique);

b) **Commerce et investissement**: sensibilisation du Pacifique à l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et élaboration d'un document sur la coopération et l'intégration économiques régionales exposant l'approche et les priorités du Pacifique;

c) **Transports**: atelier régional visant à examiner les mesures permettant de faciliter les transports maritimes, notamment l'automatisation et les guichets uniques, ainsi qu' à étudier les possibilités d'harmonisation des documents, des procédures et des systèmes concernant les formalités liées aux navires, à la cargaison, à l'équipage et aux passagers dans le Pacifique;

d) **Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation**: atelier de renforcement des capacités relatives à la mise en place d'une agriculture résistante aux changements climatiques;

e) **Réduction des risques de catastrophe**: aide à l'évaluation des besoins en cas de catastrophe, formulation à l'échelle régionale de conseils sur la gestion des risques de catastrophe et atelier régional sur le renforcement des systèmes d'évaluation multirisque et d'alerte rapide, en collaboration avec la Communauté du Pacifique, le secrétariat du Programme régional pour l'environnement du Pacifique et les pays membres de la sous-région, tenu aux Fidji en septembre 2016, des activités de suivi étant prévues en 2017;

f) **Énergie**: avec le financement du Gouvernement kazakh, la technologie du biogaz a été mise à l'essai avec succès et appliquée dans les Îles Salomon, au Samoa et aux Tonga en 2016, et trois autres projets sont prévus en 2017.

E. Questions devant être examinées par la Commission

12. Le secrétariat est déterminé à renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales, par le biais de son Bureau sous-régional pour le Pacifique, conformément à son programme de travail et à son appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et des Orientations de Samoa par les États membres. Il importe de prêter une attention spéciale à la situation et aux besoins des petits États insulaires en développement du Pacifique dans le cadre de la promotion de la coopération et de l'intégration économiques. À cet égard, la décision prise par les dirigeants du Pacifique d'intégrer la mise en œuvre des objectifs de développement durable aux Orientations de Samoa et au Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique offre une occasion exceptionnelle pour la CESAP de mener dans la sous-région du Pacifique des activités englobant les programmes mondiaux et régionaux tout en se concentrant sur la situation particulière des petits États insulaires en développement du

Pacifique. En outre, compte tenu de l'éloignement du Pacifique et de la très faible représentation de la sous-région du Pacifique au sein du Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission, la Commission pourra juger utile de noter qu'il importe de reconstituer le Fonds d'affectation spéciale pour le Pacifique (aujourd'hui épuisé, à l'exception de la contribution versée dernièrement par le Gouvernement kazakh), par l'intermédiaire duquel les États membres du Pacifique reçoivent une aide en vue de participer aux sessions de la Commission.

II. Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est

A. Introduction

13. En 2016, les économies de l'Asie de l'Est et du Nord-Est[12] ont commencé à donner des signes de croissance. Toutefois, les perspectives économiques pour 2017 et au-delà restent faibles en raison de l'essoufflement de la demande de la Chine à la suite de nouvelles réformes structurelles. En outre, les incertitudes croissantes entourant le commerce mondial et l'expansion du protectionnisme seront probablement une source de difficultés pour les économies de l'Asie de l'Est et du Nord-Est qui reposent sur les échanges. Alors que ces pays s'efforcent de rendre leur structure économique moins tributaire du commerce en accordant la priorité à la croissance du secteur des services et à la consommation, le processus de transition a jusque-là été très lent. Pour surmonter véritablement ces défis économiques et avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable, il faut accroître la coopération et l'intégration sous-régionales ainsi que le partage des connaissances et des données d'expérience.

B. Atteindre les objectifs de développement durable en Asie de l'Est et du Nord-Est

14. La sous-région a, dans son ensemble, accompli des progrès considérables au titre des objectifs du Millénaire pour le développement. En 2000, tous les pays de la sous-région avaient atteint des taux d'alphabétisation des adultes supérieurs à 90 %, pourcentage qui était passé à 96 % et plus en 2015. Dans tous les pays de la sous-région, les taux de mortalité maternelle et de mortalité infantile sont nettement inférieurs à la moyenne enregistrée dans la région de la CESAP. Néanmoins, une grande partie de la population vit toujours dans la pauvreté, et il semble par ailleurs que les disparités sociales s'accentuent aussi bien entre les pays membres qu'en leur sein, en particulier s'agissant des divers groupes défavorisés sur le plan social et économique, parmi lesquels les personnes âgées et les personnes handicapées. Il convient de mener des interventions efficaces, fondées sur des politiques sociales associées à des politiques économiques et environnementales, pour promouvoir l'intégration de ces populations et leur participation à la société.

15. Les objectifs de développement durable portent sur diverses questions, telles que la durabilité environnementale, qui n'étaient pas traitées dans les objectifs du Millénaire pour le développement ou y tenaient une place secondaire, alors qu'elles présentent une grande pertinence pour la sous-région. Bien que le principe du développement durable ait été intégré dans les plans et programmes nationaux, il n'y a pas eu de tendance de fond visant à inverser les pertes écologiques et l'épuisement des ressources.

[12] Membres de la CESAP: Chine; Fédération de Russie; Japon; Mongolie; République de Corée; et République populaire démocratique de Corée. Membres associés: Hong Kong (Chine); Macao (Chine).

16. En outre, du fait du vieillissement des populations, évolution démographique d'une ampleur et d'une rapidité sans précédent dans l'histoire de l'humanité, la sous-région est désormais confrontée au problème de l'accentuation de la pauvreté et du creusement des inégalités socioéconomiques parmi le nombre croissant de personnes âgées.

C. Coopération et intégration économiques régionales

17. La sous-région abrite aussi bien certaines des économies les plus développées et connectées au monde que des économies en développement et isolées. Les pays de la sous-région enregistrent plus de différences que de similitudes sur le plan du stade de développement, de la structure et la taille de leur économie, des systèmes politiques et de la culture. De ce fait, et en raison des tensions historiques et géopolitiques qui existent de longue date, la régionalisation institutionnelle n'a guère progressé, et la notion de coopération et d'intégration économiques régionales reste difficile à appliquer dans tous les pays.

18. Toutefois, le pragmatisme économique a abouti à diverses formes de coopération technique pour appuyer une régionalisation axée sur les marchés. Bien qu'il n'existe pas d'institution de portée régionale, un modèle de régionalisation est apparu dans les domaines de la coopération et de l'intégration. Cette régionalisation ascendante a démontré son efficacité, mais dans certains domaines, une action plus forte des gouvernements catalyserait les flux de marchandises et de population et renforcerait la connectivité intrarégionale.

19. Il existe dans la sous-région un certain nombre de mécanismes dotés de mandats à assise large en vue de la promotion de la coopération et de l'intégration économiques. On peut citer notamment le Secrétariat de coopération trilatérale (Chine, Japon et République de Corée), l'Initiative du Grand-Tumen (Chine, Fédération de Russie, Mongolie, République de Corée et République populaire démocratique de Corée) et l'Organisation de Shanghai pour la coopération (pays de l'Asie centrale, plus la Chine et la Fédération de Russie). Étant donné la situation géopolitique de la sous-région, le meilleur moyen de faire des progrès est de poursuivre la coopération technique sur des questions d'intérêt national étroitement liées à celles intéressant toute la sous-région. À cette fin, il importe de créer des synergies entre les actions parallèles des dispositifs sous-régionaux existants, à l'aide d'une plateforme de coordination permettant d'aligner progressivement les diverses interventions sur un programme régional commun. La sous-région pourrait également jouer un rôle majeur au titre du cadre de coopération et d'intégration régionales de l'ensemble de la région Asie-Pacifique, en particulier s'agissant de la fluidité des échanges, des transports, de la connectivité du secteur énergétique, de la coopération financière et des points faibles communs.

D. Appui aux programmes de la Commission en Asie de l'Est et du Nord-Est

1. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

20. Le secrétariat a organisé le troisième Forum pour la coopération en matière de développement en Asie du Nord-Est. Ce Forum a permis aux associations de recherche et aux institutions de coopération pour le développement de l'Asie du Nord-Est de nouer des partenariats et a servi d'instance de discussion des recherches et analyses relatives aux politiques et

pratiques en matière d'aide au développement et de coopération dans les pays de la région. En 2016, le secrétariat a collaboré avec le Réseau chinois de recherche sur le développement international et le Département de la coopération internationale du Centre de recherche sur le développement relevant du Conseil des affaires d'État de la République populaire de Chine pour étudier les possibilités de partenariat officiel. Le secrétariat a aussi facilité un examen approfondi, auquel il a contribué, des possibilités de coopération pour le développement par ces associations et institutions, au titre d'un numéro spécial de la revue *Asia-Pacific Development Journal*[13]. La mise en commun des connaissances et des analyses a contribué à déterminer l'aide au développement des infrastructures nécessaire pour les pays de la sous-région ayant des besoins particuliers.

2. Commerce et investissement

21. Le secrétariat a continué de promouvoir la facilitation du commerce en nouant des liens avec les acteurs pertinents pour renforcer la coopération douanière entre la Chine, la Fédération de Russie, la Mongolie et la République de Corée. Soulignant l'importance de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier au sein des tribunes pertinentes, le secrétariat et le Service fédéral des douanes de la Fédération de Russie ont entrepris un projet qui a pour objet d'étudier les progrès accomplis par les économies de la région, ou leur état de préparation, s'agissant de l'échange électronique de données et de documents relatifs au commerce par le biais de systèmes de guichet unique ainsi que d'étudier la viabilité d'un guichet unique pour la sous-région.

22. Dans un contexte de montée du protectionnisme et de multiplication des mesures non tarifaires, le secrétariat a rassemblé les autorités douanières et les organismes de contrôle sanitaire et phytosanitaire pour qu'ils échangent des informations sur les tout derniers faits nouveaux et l'amélioration de la coopération interinstitutions et transfrontalière aux fins d'assurer la sécurité et la sûreté du commerce. La nécessité de renforcer encore davantage les capacités des responsables à régler avec efficacité les problèmes liés aux normes afférentes à l'agriculture et aux contrôles sanitaires et phytosanitaires a été soulignée, tout comme celle d'envisager des accords bilatéraux ou sous-régionaux, par exemple la reconnaissance réciproque ou des inspections conjointes, pour faciliter le commerce.

3. Transports

23. Les activités du secrétariat visant à faciliter l'adoption de l'Accord intergouvernemental sur les transports routiers internationaux le long du réseau de la Route d'Asie ont ouvert une nouvelle ère de coopération entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie. Les trois pays ont signé l'Accord lors de la troisième Conférence ministérielle sur les transports en décembre 2016. À cette même réunion, le secrétariat a aussi organisé une manifestation parallèle sur les transports durables et la connectivité des transports à l'intention des pays membres de l'Asie du Nord et de l'Asie du Sud-Est, afin d'examiner les politiques propices à la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant aux transports et de relier les initiatives des divers pays membres à l'appui de la connectivité des transports transfrontaliers.

[13] Vol. 23, n° 2, décembre 2016.

4. Environnement et développement

24. Le secrétariat a renforcé l'action du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement en appuyant l'élaboration de son Plan stratégique (2016-2020) et la mise en œuvre d'activités dans cinq domaines thématiques, à savoir: la pollution atmosphérique transfrontière; la conservation de la nature; les villes à faible intensité carbone; la désertification et la dégradation des terres; et les espaces maritimes protégés. Le secrétariat s'est associé à des partenaires nationaux pour formuler un nouveau cadre de coopération sous-régionale fondé sur la science et axé sur les politiques en vue de lutter contre la pollution atmosphérique. Il a également mené deux projets visant à renforcer les connaissances scientifiques sur les mouvements transfrontières des espèces cibles, notamment le tigre de Sibérie et le léopard de l'Amour, ainsi que sur l'habitat des principales espèces d'oiseaux migrateurs. Les résultats de ces projets pourraient servir de référence aux fins de la coopération intergouvernementale et sous-régionale. En outre, le secrétariat a appuyé le partage de l'information et la coopération technique entre les organismes de l'Asie du Nord-Est et de l'Asie du Sud-Est spécialisés dans l'empreinte carbone et l'éco-étiquetage, par le biais du Partenariat sur la problématique de l'empreinte carbone en Asie.

5. Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

25. Le secrétariat a organisé, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Corée, un forum visant à faciliter le partage des connaissances dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation et à donner un élan à la coopération multilatérale entre la République de Corée, les pays en développement et les organisations internationales, notamment des plateformes multilatérales telles que le Mécanisme de facilitation des technologies et des initiatives pertinentes en Asie et dans le Pacifique. Le Forum 2016 a appelé à poursuivre les débats et la collaboration entre les diverses parties prenantes afin de lutter contre les changements climatiques et de parvenir au développement durable de la région.

6. Réduction des risques de catastrophe

26. Le secrétariat a continué de travailler en étroite coopération avec les organismes de télédétection nationaux des Gouvernements de la Chine et de la Mongolie afin de promouvoir le renforcement des capacités en matière de suivi des sécheresses et d'alerte précoce. À la suite de la récente mise en place du nouveau système de suivi des sécheresses en Mongolie, ce projet qui court sur plusieurs années sera essentiellement axé sur la sensibilisation des utilisateurs finals, en particulier dans le secteur agricole, et le perfectionnement des méthodes de suivi des sécheresses par le biais d'études de validation sur le terrain.

7. Statistique

27. Le secrétariat a élaboré un programme sur les approches novatrices en matière de données, en vue d'aider les États membres à utiliser les statistiques fondées sur les mégadonnées pour réaliser les objectifs de développement durable. Dans une première étape, le secrétariat a suscité des débats sur l'utilisation d'approches novatrices fondées sur les mégadonnées pour recueillir des statistiques sur les catastrophes, notamment l'utilisation de sources de données telles que l'imagerie satellite associée aux systèmes d'information géographique.

8. Énergie

28. Au cours des dernières années, un nombre croissant de propositions d'interconnexion du réseau électrique de la sous-région ont été formulées. La plupart visent à optimiser la complémentarité de la production et de la consommation d'électricité entre pays de la sous-région en tirant pleinement parti du vaste potentiel de sources d'énergie renouvelable, par exemple l'énergie éolienne et solaire (Chine et Mongolie) et l'hydroélectricité (Fédération de Russie). Toutefois, la sous-région ne dispose pas d'un mécanisme multilatéral permettant d'examiner et de coordonner les diverses propositions. À cet égard, en organisant chaque année le Forum de la sécurité énergétique de l'Asie du Nord-Est en collaboration avec la République de Corée, le secrétariat a permis aux experts et aux responsables publics des États membres d'examiner les propositions et de débattre des possibilités de coopération multilatérale. Il en a été conclu qu'un mécanisme intergouvernemental, ainsi qu'une plateforme multipartite, étaient nécessaires.

E. Questions devant être examinées par la Commission

29. Le secrétariat est déterminé à renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales et à atteindre les objectifs de développement durable, par le biais de son Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est, conformément à son programme de travail et à son appui à la mise en œuvre du Programme 2030 par les États membres. La Commission pourra juger utile de donner des indications sur les approches permettant de surmonter les défis qui se posent dans la sous-région et sur les éventuels partenaires du secrétariat à cet effet.

III. Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale

A. Introduction

30. Depuis la désintégration de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les économies[14] de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale sont passées de la planification centrale à des systèmes axés sur les marchés. De plus, tous les pays, à l'exception de la Fédération de Russie et de la Géorgie, sont enclavés, à double titre dans le cas de l'Ouzbékistan. Ces facteurs institutionnels et géographiques limitent considérablement leur potentiel d'exportation et leur intégration économique dans les chaînes de valeur régionales et mondiales, d'où de moindres possibilités de diversification de l'économie et de création d'emplois.

31. L'atonie de la croissance constatée dans la sous-région en 2016, due à la faiblesse et à la volatilité des cours des produits de base, a mis en évidence la nécessité urgente pour les pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale de diversifier leur structure économique s'agissant tant des exportations que des partenaires commerciaux, pour parvenir à une croissance économique inclusive et durable. La coopération et l'intégration économiques parmi les pays de la sous-région et dans l'ensemble de l'Asie et du Pacifique sont essentielles si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable en suivant une approche plus inclusive et viable.

[14] Membres de la CESAP: Arménie; Azerbaïdjan; Fédération de Russie; Géorgie; Kazakhstan; Kirghizistan; Ouzbékistan; Tadjikistan; et Turkménistan.

B. Atteindre les objectifs de développement durable en Asie du Nord et en Asie centrale

1. Rééquilibrer et revitaliser la croissance économique

32. La priorité absolue pour la sous-région de l'Asie du Nord et centrale est de relancer la croissance économique et de la rééquilibrer en fonction des aspirations énoncées dans les objectifs de développement durable, en réduisant la dépendance économique à l'égard des produits primaires (et, dans le cas de certains pays qui exportent de la main-d'œuvre, la dépendance à l'égard des envois de fonds) en faveur de la diversification des exportations de produits à valeur ajoutée élevée présentant une plus grande compétitivité à l'échelle mondiale. Il faudra accélérer les réformes dans le domaine des subventions et des investissements publics, de la gouvernance, du développement des entreprises, de l'innovation et de la mise en valeur du capital humain, à des degrés divers selon les pays de la sous-région.

2. Investir dans les ressources humaines

33. Le capital humain est la deuxième ressource dont dispose la sous-région après les ressources naturelles. Pendant la période de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, l'extrême pauvreté a été en grande partie éradiquée dans la sous-région mais les inégalités et l'exclusion sociale ont augmenté. L'incidence de l'emploi précaire reste élevée, voire augmente en certains endroits, et dans de nombreux pays de la sous-région, plus d'un tiers des travailleurs occupent des emplois vulnérables. En outre, alors que l'âge de la population active commence à baisser, il faudra investir davantage dans les infrastructures sociales, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, ainsi que dans les infrastructures matérielles, si l'on veut réaliser avec succès les objectifs de développement durable.

3. S'attaquer aux vulnérabilités écologiques communes

34. La sous-région de l'Asie du Nord et centrale est très vulnérable aux changements climatiques. L'augmentation de la demande d'eau, d'énergie et d'aliments ainsi que l'accroissement de la fréquence et de l'intensité des phénomènes météorologiques et des catastrophes liées au climat, viennent exacerber les vulnérabilités existantes, à savoir la dégradation des terres, l'avancée des déserts et la diminution des rendements agricoles. La sous-région reste confrontée à un double défi dans le domaine de la sécurité énergétique, puisqu'elle doit résoudre le problème de l'insuffisance des capacités de production d'électricité et celui de la grande inefficacité de l'utilisation de cette énergie et de ses réseaux de transmission. De même, dans tous les pays de la sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, la gestion des ressources en eau se heurte à de nombreuses difficultés. Il serait possible de réduire les émissions de gaz à effet de serre, par exemple en passant à une économie verte et à l'énergie renouvelable, en modernisant les installations de transmission et de distribution de l'énergie et en abandonnant progressivement les subventions inefficaces.

C. Coopération et intégration économiques régionales

1. Renforcer la connectivité des infrastructures

35. Par nature enclavée, cette sous-région ne peut pas participer aux chaînes de valeur régionale et mondiale. Ainsi, l'expansion et la modernisation des réseaux infrastructurels régionaux pour les transports,

l'énergie et les communications constituent des éléments essentiels d'une stratégie d'intégration régionale propice à la croissance. Des signes manifestes de progrès en matière de connectivité des infrastructures commencent à émerger, tels que le pont terrestre eurasien, l'itinéraire de transport international transcaspien et le projet de gazoduc Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde, parmi d'autres; ces projets laissent entrevoir la possibilité que la sous-région devienne une plateforme de transit pour l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et l'Europe. En favorisant les synergies entre ces projets infrastructurels, en particulier dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC), la CESAP, en tant que plateforme pluridisciplinaire pour les grands acteurs de la région Asie-Pacifique, pourrait faciliter ces évolutions.

2. Faciliter la coopération interinstitutions

36. Les gains socioéconomiques découlant des investissements dans les infrastructures peuvent être renforcés par des politiques intergouvernementales homogènes et la coopération à l'échelle de la sous-région, en particulier en ce qui concerne le transport intermodal, la facilitation du commerce transfrontière et la coopération financière. À cet égard, l'Union économique eurasienne offre la possibilité d'harmoniser des normes et procédures disparates en matière de commerce, d'investissement et de financement des transports. Par exemple, si des pays extérieurs à la sous-région devenaient des États membres, comme cela a été le cas avec la signature de l'Accord de libre-échange entre le Viet Nam et l'Union économique eurasienne, il serait possible d'améliorer encore l'intégration aux marchés. La CESAP constitue en outre une tribune sous-régionale essentielle pour la coopération politique, par le biais du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et les réunions de ses groupes de travail thématiques. La Déclaration de Ganja sur la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'une coopération accrue, qui a été adoptée à la onzième session du Conseil d'administration du Programme spécial, appelle notamment la CESAP et la Commission économique pour l'Europe (CEE) à poursuivre leurs efforts de revitalisation et de renforcement du Programme spécial afin que les pays participants soient en mesure d'examiner, de déterminer et d'adapter les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable grâce à la coopération.

3. Renforcer la résilience face aux risques de catastrophe

37. Alors que les changements climatiques s'intensifient, non seulement la fréquence et l'intensité des catastrophes (inondations, glissements de terrain et sécheresse, notamment) augmentent mais aussi le caractère transfrontière de ces phénomènes. En outre, la sous-région est très exposée au risque sismique. Pour atténuer ces vulnérabilités, il est essentiel de renforcer les mécanismes qui encouragent l'échange de données scientifiques météorologiques et de faire fond sur les capacités de coopération régionales. Le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, qui vient d'être créé par la Commission et se trouve en République islamique d'Iran, aidera à mettre en place des systèmes d'alerte rapide multirisque qui réduisent les contreparties indésirables et les incidences de cet écosystème fragile.

D. Appui aux programmes de la Commission en Asie centrale et du Nord

38. La Déclaration de Ganja sur la promotion de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'une coopération accrue énonçait une vision commune axée sur la ferme volonté de renforcer la concertation et la cohérence des politiques en vue de la réalisation des objectifs. Sa stratégie consistait à faire du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale une plateforme de promotion de la coordination et de la cohérence des politiques entre pays membres. Le Forum économique 2016 du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale, qui s'est tenu les 22 et 23 novembre 2016, a été accueilli par le Gouvernement azerbaïdjanais et organisé par la CESAP en collaboration avec la CEE.

1. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

39. Le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale a fourni des informations analytiques sur les points de vue de la sous-région pour les publications de la CESAP, parmi lesquelles *Economic and Social Survey of Asia and the Pacific 2017* et *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report 2017*.

2. Transports

40. Le Groupe de travail thématique sur le transport, le transit et la connectivité durables du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale a tenu sa vingt et unième réunion à Achgabat les 7 et 8 septembre 2016 avec le concours de la CESAP et de la CEE, en collaboration avec le Gouvernement turkmène. Les participants ont débattu de questions liées au développement des réseaux de transport tels que la Route d'Asie, le Chemin de fer transasiatique et les ports secs; des progrès accomplis dans le domaine de la sécurité, de l'efficacité et de la durabilité des infrastructures de transport; de la facilitation des transports transfrontières; de l'adhésion aux conventions internationales relatives aux transports et leur mise en œuvre; et des améliorations en matière de sécurité routière. Une attention particulière a été accordée aux objectifs de développement durable.

41. Le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale s'est attaché à dégager un consensus, et la session a conduit à l'organisation d'une série de manifestations importantes dans le domaine des transports, notamment la Conférence mondiale sur le transport durable, qui s'est tenue à Achgabat les 26 et 27 novembre 2016, et la troisième Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Moscou du 5 au 9 décembre 2016.

3. Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

42. La huitième session du Groupe de travail thématique sur le développement fondé sur le savoir du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale s'est tenue à Almaty le 22 septembre 2016, avec le concours de la CESAP et de la CEE. Elle a traité des besoins naissants en matière d'amélioration de la connectivité des TIC en général et plus particulièrement de la cyber-résilience, en tant que socle de diversification économique. Dans ce contexte, la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information a recueilli une large adhésion. Étant donné qu'elle vise à améliorer la connectivité à large bande régionale au moyen d'un réseau dense de câbles de fibre optique terrestres et sous-marins dans toute la région

Asie-Pacifique, cette initiative pourrait contribuer de manière décisive à combler le fossé numérique dans les pays sans littoral de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale.

4. Réduction des risques de catastrophe

43. Un atelier régional sur la résilience de la connectivité des TIC au service de l'économie du savoir, des objectifs de développement durable et des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information s'est tenu à Almaty du 20 au 22 septembre 2016, avec le concours de la CESAP et de la CEE, en collaboration avec le Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et le Centre pour les situations d'urgence et la réduction des risques de catastrophe. Cet atelier avait pour objet de renforcer les capacités nationales des pays participants en matière d'amélioration de la cyber-résilience aux fins du développement de l'économie du savoir et de la réalisation des objectifs du Programme 2030 et du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a abordé en particulier les moyens d'améliorer la cyber-résilience à la conception même des réseaux, de mieux exploiter les TIC pour les communications d'urgence et de réduire l'impact des catastrophes sur les entreprises et les administrations publiques, en reconnaissant que la mise en œuvre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information dans la sous-région permettrait d'améliorer considérablement la cyber-résilience.

5. Développement social

44. Un forum consultatif sur la facilitation de la gestion des flux migratoires en Asie du Nord et en Asie centrale s'est tenu à Almaty les 28 et 29 juin 2016. Cette réunion multipartite avait pour but de faire mieux comprendre les politiques pouvant être adoptées pour accroître l'efficacité de la gestion des migrations en Asie du Nord et en Asie centrale et de dresser la liste des domaines d'action prioritaires pour atteindre les cibles associées aux objectifs de développement durable portant sur les flux migratoires internationaux.

6. Statistique

45. Le deuxième atelier sous-régional consacré aux données et statistiques pour le développement durable s'est tenu à Almaty du 26 au 30 septembre 2016 avec le concours de la CESAP et du Partenariat statistique au service du développement au XXIe siècle. Cet atelier avait pour objet de donner aux participants une vision claire de l'architecture naissante des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et de ses liens avec les cadres existants de suivi fondés sur des indicateurs. Il visait également à mettre en place des capacités statistiques nationales afin de recueillir des données permettant de suivre les progrès dans le domaine du développement et d'évaluer de manière systématique les données pour recenser les carences dues à des insuffisances en matière de ventilation, d'établissement des rapports, de financement ou de méthodologie. Un certain nombre d'organismes relevant de l'équipe de pays des Nations Unies au Kazakhstan ont participé activement à l'atelier.

7. Énergie

46. La CESAP a contribué à favoriser le consensus et la coopération à l'échelle internationale sur l'exploitation durable des ressources énergétiques et naturelles, en participant à un certain nombre de réunions, parmi lesquelles le Colloque de haut niveau sur l'objectif de développement numéro 6 et les

cibles correspondantes, sur le thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte en matière d'accès à l'eau et à l'assainissement », qui s'est tenu à Douchanbé du 9 au 11 août 2016, et le septième Forum international sur l'énergie au service du développement durable, qui s'est tenu à Bakou du 18 au 21 octobre 2016. Au cours du Forum, la CESAP et la CEE ont organisé la vingtième réunion du Groupe de travail thématique sur l'eau, l'énergie et l'environnement du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale. Le Groupe de travail thématique est convenu de poursuivre les efforts de coopération menés au titre du Programme spécial pour atteindre les cibles 6.5, 7.1 et 7.2 associées aux objectifs, qui sont particulièrement pertinentes pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale.

E. Questions devant être examinées par la Commission

47. Le secrétariat est déterminé à renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales par le biais de son Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale, conformément aux priorités de développement de la sous-région, afin d'accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable convenus à l'échelle internationale et de parvenir à un développement inclusif et durable. La Commission pourra juger utile de donner de nouvelles indications sur les domaines d'action prioritaires et les approches en matière de connectivité, ainsi que sur les éventuels partenaires avec lesquels le secrétariat pourrait travailler à l'échelle sous-régionale pour aider les États membres.

IV. Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

A. Introduction

48. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest[15] regroupe quelque 40 % de la population de l'Asie et plus de 25 % de la population mondiale. En dépit de leur dynamisme économique et de leurs réalisations remarquables eu égard aux objectifs du Millénaire pour le développement, les pays de l'Asie du Sud comptent encore 36 % de la population pauvre du monde et près de la moitié des enfants souffrant de malnutrition, et elle connaît un certain nombre de carences sur le plan du développement et des infrastructures. Le secteur informel emploie plus de 80 % des travailleurs, ce qui continue de freiner les possibilités de parvenir à un développement productif et inclusif dans la sous-région.

49. Les progrès de la sous-région sur la voie de la réalisation du Programme 2030 seront probablement plus porteurs de changements que dans n'importe quelle autre région du monde. Du fait que la sous-région concentre un nombre disproportionné de populations démunies, il ne sera pas possible de réaliser les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale s'ils ne sont pas atteints en Asie du Sud et du Sud-Ouest.

B. Atteindre les objectifs de développement durable en Asie du Sud et du Sud-Ouest

50. En dépit des quelques progrès accomplis, il reste de nombreux défis à surmonter en matière de développement durable. Les pays de l'Asie du Sud ont atteint plusieurs des cibles fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement, mais les avancées ont été inégales d'un pays à l'autre et au

[15] Membres de la CESAP: Afghanistan; Bangladesh; Bhoutan; Inde; Iran (République islamique d'); Maldives; Népal; Pakistan; Sri Lanka; et Turquie.

sein des pays. Le secrétariat a dégagé et préconisé des stratégies prioritaires pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Parmi les priorités se rapportant au développement économique productif et inclusif figurent notamment les suivantes: a) la création d'emplois et une transformation économique équilibrée passant par une industrialisation durable; b) des actions ciblées pour améliorer la productivité de l'agriculture durable aux fins de l'accroissement de la sécurité alimentaire de la sous-région; c) la transformation de la prise de décisions économiques au sein des ménages en assurant une protection sociale universelle et en donnant accès à tous aux services financiers; d) la promotion de l'égalité entre les sexes, notamment par le biais de l'entrepreneuriat féminin. Les actions prioritaires à l'intention des plus démunis et visant à combler les écarts en matière de développement social sont notamment les suivantes: a) assurer l'accès de tous aux services essentiels et accélérer la mise en place d'infrastructures durables, notamment pour l'eau et l'assainissement, l'électricité et les TIC; et b) assurer l'accès universel à l'éducation et à la santé pour tirer parti de l'explosion démographique des jeunes dans la région. Une des premières priorités en matière d'environnement susceptible de transformer la sous-région consiste à renforcer la viabilité écologique en adoptant des modèles sobres en carbone permettant de résister aux changements climatiques en vue de dissocier la croissance de l'exploitation abusive des ressources et de la pollution. Du fait de l'expansion rapide de la population urbaine qui est prévue au cours des trois prochaines décennies, la région devra passer directement à des villes intelligentes dotées de bâtiments et d'infrastructures plus verts et plus résilients, sans s'attarder sur les technologies et les modèles d'urbanisation peu viables du siècle dernier.

51. Plusieurs moyens d'exécution importants sont nécessaires pour que la sous-région puisse surmonter les défis qui se posent en matière de développement durable.

1. Financement

52. La mise en œuvre des objectifs de développement durable exigera des ressources financières considérables; dans la seule sous-région de l'Asie du Sud, il faudrait approximativement 5 billions de dollars pour remédier aux principales insuffisances en matière d'infrastructure, des investissements sociaux révisés représentant 10 à 20 % du PIB et des investissements considérables pour améliorer la viabilité environnementale. La part des impôts dans le PIB étant faible, les pays de l'Asie du Sud pourraient aussi accroître leurs ressources intérieures en élargissant l'assiette fiscale, en entreprenant des réformes fiscales et en renforçant l'administration fiscale. Les partenariats public-privé peuvent aussi compléter les investissements publics en faveur de projets de construction d'infrastructures durables. Si les flux traditionnels de l'APD demeurent essentiels pour les économies de la sous-région, en particulier dans les pays les moins avancés, la coopération Sud-Sud commence à compléter les ressources de développement, l'Inde apparaissant comme le premier bailleur de fonds de la sous-région.

2. Facilitation des technologies pour des solutions à faible émission de carbone

53. Il est essentiel que les pays de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest accèdent aux bienfaits d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies et à une banque de technologies pour les pays les moins avancés, comme il est énoncé dans l'objectif de développement durable numéro 17. Dans les pays de l'Asie du Sud, la part du PIB consacrée aux activités de recherche-développement ne représente qu'un tiers de la moyenne mondiale.

La sous-région est à la traîne dans la plupart des domaines touchant à la science, à la technologie et à l'innovation. Les pays devraient investir en priorité dans l'éducation, la formation et la recherche-développement, tandis que la mise au point de solutions techniques durables à l'échelle régionale au service de modèles de croissance sobres en carbone pourrait tirer le meilleur parti des capacités industrielles limitées de la sous-région.

3. Données, suivi et responsabilisation

54. Bon nombre de pays de la sous-région ne sont pas dotés des capacités nécessaires pour suivre avec précision l'état d'avancement des objectifs de développement durable et seront probablement confrontés à de grandes difficultés s'agissant de fournir à intervalles réguliers et en temps opportun des données représentatives, de qualité et ventilées sur les différents objectifs. Il existe d'immenses possibilités d'intensifier la coopération sous-régionale en vue du suivi et de l'évaluation, et pour le secrétariat, l'appui au renforcement des capacités statistiques constitue une priorité. Une approche régionale permettrait en outre d'établir des normes et procédures communes dans le domaine de la méthodologie et de rendre compte des progrès au niveau régional et mondial.

4. Améliorations institutionnelles en vue de la réalisation des objectifs de développement durable

55. À l'échelle nationale, un organisme de coordination est essentiel pour la bonne mise en œuvre des objectifs de développement durable, étant donné qu'un large éventail de ces objectifs concernent plusieurs domaines. Une mise en œuvre efficace passera obligatoirement par des approches axées sur les résultats pour s'attaquer aux défis multidimensionnels du développement durable; par la décentralisation au profit des administrations locales; et par des réformes institutionnelles visant à modifier les réglementations, la culture institutionnelle, les marchés et les mentalités. Il est tout aussi important de veiller à ce que les parties prenantes participent à la mise en œuvre et au suivi des objectifs à tous les niveaux.

56. Depuis 2015, les pays de la sous-région œuvrent activement pour intégrer le Programme 2030 dans les plans nationaux. En Afghanistan, aux Maldives et en République islamique d'Iran, la planification et les stratégies nationales ont été élaborées compte tenu du Programme 2030. D'autres pays, parmi lesquels le Bangladesh, le Bhoutan, l'Inde, le Népal, le Pakistan, Sri Lanka et la Turquie, ont mené une action concertée pour établir des responsabilités institutionnelles définies en vue de l'alignement des plans et stratégies sur le Programme 2030, et plusieurs pays ont d'ores et déjà entrepris de vastes exercices de recensement des objectifs aux niveaux infranational et national afin de mener des politiques concertées et de suivre les réalisations.

C. Coopération et intégration économiques régionales

57. Les progrès en matière de coopération et d'intégration économiques sous-régionales sont lents; les échanges entre pays de la sous-région représentent 6 % seulement du commerce total. Les flux commerciaux et d'investissement intrarégionaux, la connectivité de transport et des TIC, l'intégration financière et l'adoption de politiques sous-régionales concertées pour s'attaquer aux vulnérabilités communes (insécurité alimentaire et risques de catastrophe, par exemple) constituent des priorités absolues pour la sous-région dans le cadre de la coopération économique. Des progrès dans ces domaines permettraient aux pays de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Ouest de tirer parti d'un régionalisme plus large dans la région Asie-Pacifique.

1. Commerce intrarégional et investissements

58. Le faible niveau du commerce intrarégional tient à plusieurs facteurs, notamment les coûts élevés, l'insuffisance des capacités d'approvisionnement, la médiocrité des mécanismes de facilitation du commerce aux frontières et la prévalence de divers obstacles non tarifaires. Les possibilités offertes par le commerce intrarégional dans le secteur des services, ainsi que par les investissements, ne sont en outre pas exploitées, ce qui limite le développement de réseaux de production ou de chaînes de valeur à l'échelle régionale. Les politiques prioritaires de la sous-région sont notamment les suivantes: a) libéraliser davantage le commerce de marchandises par des réformes tarifaires au titre de l'Accord sur la zone de libre-échange d'Asie du Sud et d'autres accords commerciaux; b) abaisser les coûts commerciaux grâce au renforcement de la connectivité de transport et à des réformes visant à faciliter les échanges; c) libéraliser véritablement le commerce des services à l'aide de l'Accord de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (SAARC) sur le commerce des services et d'autres accords; d) avancer sur la voie d'un accord global de coopération économique portant sur le commerce et les investissements afin de créer des chaînes de valeur régionales; e) établir une coopération régionale pour l'harmonisation des normes et des procédures d'évaluation de la conformité; et f) mettre en place des mécanismes de paiement transfrontière et la coopération bancaire.

2. Connectivité dans le domaine des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication

59. La connectivité est particulièrement importante pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest car elle pourrait permettre à la sous-région de devenir une passerelle terrestre reliant l'Europe, l'Asie centrale et l'Asie du Sud-Est. Le secrétariat a repéré deux grands couloirs susceptibles de relier toute l'Asie du Sud et l'Asie centrale, à savoir le couloir routier Turquie-Iran (République islamique d')-Pakistan-Inde-Bangladesh-Myanmar et le couloir de transport ferroviaire Istanbul-Téhéran-Islamabad-Delhi-Kolkata-Dhaka-Yangon. L'un et l'autre font partie intégrante des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique et comprennent des connexions secondaires vers de grands ports. À eux deux, ces couloirs offrent des possibilités de transport multimodal, en particulier pour les pays en développement sans littoral. Les principales difficultés auxquelles se heurte leur mise en service sont notamment les suivantes: insuffisance des infrastructures physiques, absence d'accords de transit et de transport et de mesures adéquates de facilitation des transports, et absence d'un plan-cadre pour la connectivité.

60. La coopération régionale est aussi la panacée pour surmonter les problèmes de l'Asie du Sud en matière d'énergie. Le secrétariat a défini les principaux moyens de favoriser la connectivité énergétique dans la sous-région, notamment a) créer un marché de l'électricité régional en établissant un réseau électrique pour la SAARC, ainsi qu'un marché au sein de la SAARC pour le commerce d'électricité produite à partir du pétrole ou du gaz; b) coopérer dans le domaine des techniques de production d'énergie renouvelable; et c) coopérer dans les domaines de la prospection et de la gestion des ressources énergétiques.

61. La sous-région a fait des progrès considérables et constitue désormais un grand centre de production et un grand exportateur de TIC et de services fondés sur les TIC. Il convient de s'intéresser à la diffusion des services des TIC et à la mise en place d'infrastructures permettant des liaisons transfrontières aux fins de la connectivité numérique. L'initiative relative à

l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information menée sous l'égide du secrétariat vise à accroître l'accès, à un coût abordable, à l'Internet à large bande dans toute la région, en consolidant l'infrastructure de base.

3. Coopération financière

62. La coopération financière pourrait contribuer à combler les écarts de la sous-région en matière d'infrastructures et renforcer les capacités de production. Parmi les principales initiatives devant être consolidées figurent la création de SAARCFINANCE, organisme régional rassemblant les banques centrales, le Groupe intergouvernemental d'experts sur les questions financières et le Forum des administrateurs de la dette publique de la SAARC. Les mécanismes régionaux d'échange des monnaies et l'affiliation à l'Union asiatique de compensation offrent des perspectives non négligeables. Il est possible de pallier la faiblesse des marchés de capitaux intérieurs et l'accès limité aux marchés de capitaux internationaux en autorisant les entreprises des pays les moins avancés de l'Asie du Sud à lever des fonds sur les marchés de capitaux plus développés de la sous-région, par exemple en Inde, au Pakistan, à Sri Lanka ou en Turquie.

4. S'attaquer aux vulnérabilités communes

63. La coopération régionale et le renforcement des institutions régionales aux fins de la sécurité alimentaire peuvent améliorer les revenus et la consommation des ménages et accroître la productivité des petites exploitations agricoles. Il est nécessaire d'améliorer le commerce de produits alimentaires dans la région et de renforcer les institutions régionales, telles que la Banque alimentaire de la SAARC. Près d'un tiers de la mortalité due aux catastrophes dans le monde est le fait de l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui occupe également la deuxième place pour ce qui est des pertes économiques. Le Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes établi à Téhéran peut compléter les travaux menés par les institutions créées au sein de la SAARC ainsi que les cadres de l'Initiative du golfe du Bengale pour la coopération technique et économique multisectorielle.

D. Appui aux programmes de la Commission en Asie du Sud et du Sud-Ouest

1. Politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et financement du développement

64. Le Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest effectue des analyses économiques, qui sont diffusées aux pays par le biais des publications phares des Nations Unies et de la CESAP (*Economic and Social Survey of Asia and the Pacific*, *Asia-Pacific Countries with Special Needs Development Report* et *World Economic Situation and Prospects*, notamment). Le Bureau sous-régional suit les grandes tendances dans ce qui reste l'une des sous-régions du monde enregistrant la croissance la plus rapide.

2. Commerce et investissement

65. Un atelier sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier et les systèmes de guichet unique, organisé en Asie du Sud et en Asie centrale en février 2017, a permis également de faire avancer la question et a contribué également à l'élaboration d'un plan d'action aux fins de la collaboration sous-régionale en matière de connectivité du commerce

numérique. Le secrétariat a aussi présenté des analyses et politiques sous-régionales pour la publication *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2016*.

3. Transports

66. Le secrétariat œuvre activement en faveur des transports auprès des États membres et des organisations sous-régionales sous leur égide, afin de mettre en lumière le caractère essentiel de l'intégration économique régionale pour la connectivité de transport en Asie du Sud et en Asie centrale grâce à l'expansion des couloirs de transport intermodal, les problèmes éventuels en la matière et les moyens de les surmonter. Le secrétariat a participé à de multiples réunions, organisées notamment par des organisations sous-régionales chapeautées par les États membres, parmi lesquelles la soixante-sixième réunion du Comité exécutif de la Chambre de commerce et d'industrie de la SAARC, tenue à Kalutara (Sri Lanka), en juin 2016; la vingt-quatrième réunion du Conseil d'administration du Fonds de développement de la SAARC, tenue à Thimphou en juin 2016; et le séminaire sur le cœur de l'Asie et la connectivité, tenu à Amritsar (Inde), en décembre 2016, qui était organisé par le Gouvernement indien, la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie et le Système de recherche et d'information pour les pays en voie de développement.

4. Environnement et développement

67. Le secrétariat a collaboré avec les États membres de la sous-région dans divers domaines touchant à l'environnement et au développement et a continué de plaider au plus haut niveau en faveur de la mise en œuvre à titre prioritaire des objectifs de développement durable. Le secrétariat a organisé un colloque de haut niveau sur la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030 et l'utilisation des partenariats multipartites aux fins de la prospérité durable (Colombo, octobre 2016). Il a tenu un séminaire sur la réalisation des objectifs de développement durable, les grandes priorités en matière de politiques et les problèmes d'exécution à l'intention des pays de l'Asie du Sud et du Bhoutan (Thimphou, juin 2016), ainsi qu'un séminaire consacré aux difficultés posées par l'élaboration de plans d'action aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable au Bangladesh (Dhaka, 17 et 18 août 2016), organisé par le Cabinet du Premier Ministre du Bangladesh.

5. Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

68. Le secrétariat a apporté son appui à un atelier sous-régional sur la gestion du trafic Internet et la cyber-résilience dans le cadre de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (Thimphou, décembre 2016); cet atelier visait à aider les pays participants de l'Asie du Sud à définir les problèmes et les possibilités et à améliorer la gestion du trafic Internet et la cyber-résilience.

6. Réduction des risques de catastrophe

69. En partenariat avec l'Institut national de gestion des catastrophes du Gouvernement indien, le secrétariat a organisé un atelier de mise en valeur des capacités au niveau régional pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement durable (New Delhi, septembre 2016), qui avait pour objet de donner aux participants un accès plus large aux connaissances et aux données, afin qu'ils s'engagent plus

résolument envers la coopération régionale et Sud-Sud aux fins de la réduction des risques de catastrophe.

7. Développement social

70. Le secrétariat a appuyé les processus de la SAARC visant à promouvoir l'égalité hommes-femmes, en particulier en aidant le tout nouveau Groupe de la SAARC chargé de recommander des politiques en faveur de la parité des sexes. Le secrétariat a contribué à l'élaboration de son plan d'action sur plusieurs années en faveur de l'autonomisation des femmes et des filles et de l'égalité entre les sexes dans toute la sous-région.

71. Le secrétariat a également encouragé les États membres à faire part de leurs compétences et de leur expérience en matière de politiques, lors d'un colloque sur la sécurité des revenus pour les personnes âgées et, en collaboration avec l'Institut national des finances publiques et des politiques, il a suscité des débats sur la notion de revenu minimum universel en Asie du Sud (Inde, février 2017).

8. Statistique

72. En septembre 2016, le secrétariat a organisé le premier atelier sous-régional sur les données et statistiques au service des objectifs de développement durable, en collaboration avec l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique et le Bureau central des statistiques de l'Inde. Les participants ont fait part de l'expérience tirée des initiatives nationales visant à intégrer les objectifs dans les plans de développement ainsi qu'à recenser les indicateurs et données disponibles.

E. Questions devant être examinées par la Commission

73. Le secrétariat est résolu à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 et à renforcer la coopération et l'intégration sous-régionales, par le biais de son Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, conformément à l'action menée par ses États membres. La Commission pourra juger utile de donner des orientations sur les approches permettant de surmonter les défis qui se posent dans la sous-région et sur les partenaires avec lesquels le secrétariat pourrait travailler.